

À l'Assemblée nationale

Réparations enfin votées pour les Réunionnais de la Creuse

L'Assemblée nationale a adopté, mercredi soir, une loi prévoyant un ensemble de réparations pour les enfants de la Réunion qui furent déplacés en Métropole par l'État de 1962 à 1984. Une étape majeure dans le long parcours mémoriel autour de cette histoire qui a beaucoup marqué la Creuse.

FLORIS BRESSY
floris.bressy@centrefrance.com

« **N**ous passons le cap des accusations, il faut arrêter cela désormais, le seul but maintenant est de nous réconcilier avec notre histoire. » Cette phrase qui résume bien l'esprit de la loi passée mercredi soir à l'Assemblée date en fait de 2020. Ainsi s'exprimait la présidente de la Fédération des enfants déracinés des Drom (FEDD), Valérie Andanson, qui a depuis changé de nom pour Marie-Germaine Périgogne, et s'est installée voici deux ans dans sa Réunion natale, dont elle était partie à 3 ans pour être placée en Creuse. Son cheminement personnel s'est accompli en parallèle du long combat collectif mené par une partie des enfants déracinés de l'île tropicale dans le cadre d'un programme d'État qui dura de 1962 à 1984. Combat qui vient de déboucher sur une importante victoire : un paquet de mesures de "réparations". Après celles "d'assistance", qui avaient constitué une première étape voici une dizaine d'années.

Un long chemin mémoriel et législatif

résident aujourd'hui, trois ont été auditionnées, plusieurs institutions ont aussi apporté leur soutien. De la mairie de Saint-Denis de la Réunion à la Région Nouvelle-Aquitaine en passant la Fondation suisse Guido Fluri, qui œuvre au niveau européen pour la reconnaissance des abus sur les enfants placés.

Ce que prévoit la nouvelle loi

De retour à l'Assemblée, le texte a été validé par la commission des affaires sociales le 20 janvier dernier, lui ouvrant les portes de l'hémicycle. Et même si ce dernier était clairsemé mercredi soir, après les motions de censures avortées et l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans, la FEDD s'estime satisfaite et soulagée. « Il était temps que ça avance, car nous sommes âgés. Certains "enfants" ont plus de 80 ans désormais, réagit Marie-Germaine Périgogne. Ces mesures sont importantes pour l'apaisement et la résilience. Certains vont pouvoir continuer et d'autres commencer à se reconstruire. Concernant les mesures financières, il est impossible de mettre un chiffre sur la douleur et nous savons bien qu'elles ne seront pas très importantes car la France va mal. Mais cela compte pour ceux qui sont restés dans la précarité. »

« Concernant le lieu de mémoire en Creuse, il était important car c'est aussi chez nous et il faut que le terri-



« Ces mesures sont importantes pour l'apaisement et la résilience »

Marie-Germaine Périgogne
présidente de la FEDD

toire en bénéficie d'une certaine façon, avec un lieu de vie et de ressource et non un simple monument, pour ne plus être stigmatisé. » Dans cet esprit, l'appellation "enfants de la Creuse" a d'ailleurs été abandonnée au profit des "ex-mineurs exilés de la Réunion". Du reste, les travaux d'historien ont montré que pas moins de 84 départements avaient accueilli des enfants ultramarins.

Une commission pour la mémoire

Concrètement, la nouvelle loi prévoit la création d'une commission pour la mémoire, composée d'une quinzaine de personnes dont au moins quatre sont des ex-mineurs. Elle sera compétente pour la mise en place des autres mesures, participant notamment à l'élaboration de la composition financière. Celle-ci sera fixée par décret officiel, au plus tard le 1^{er} janvier 2029.

La commission pour la mémoire prendra aussi le relais de la commission temporaire d'information et de recherche historique sur le sujet créé en 2014. Après la reconnaissance et les réparations, c'est la connaissance qui doit continuer d'avancer. Madame Périgogne cite l'exemple du nombre d'enfants concernés, la première commission l'a fait passer de 1.600 à 2.100, mais ils pourraient être bien plus : « J'en suis certaine. Car j'étais le matricule 639 mais j'ai connu quelqu'un qui avait un numéro au-delà de 3.000... »

Années 1960-1980

LES FAITS. Plusieurs dispositifs d'État concernant les jeunes Réunionnais coexistent sur l'île, conduisant à trois principaux cas de figure : l'adoption directement à la Réunion, le déplacement des mineurs en Métropole (ceux que l'on appellera "enfants de la Creuse"), et les migrations dans le cadre du Bumidom (Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer) surtout destinées aux jeunes adultes en recherche d'emploi.

2001

LA PRISE DE CONSCIENCE. Jean-Jacques Martial publie *Une enfance volée* (éditions Les Quatre Chemins) dans lequel il raconte son expérience, puis attaque l'État en justice pour enlèvement et séquestration de mineurs, raffe et déportation. L'affaire est classée sans suite mais son retentissement médiatique fait connaître l'histoire des "Réunionnais de la Creuse" au grand public et à l'échelle nationale.

2004

LE FILM. *Le Pays des enfants perdus*, du réalisateur Francis Girod avec Gérard Rinaldi, tourné entre Le Grand-Bourg et Guéret, porte le sujet à l'écran pour la première fois. La stigmatisation de la Creuse bat son plein.

2014

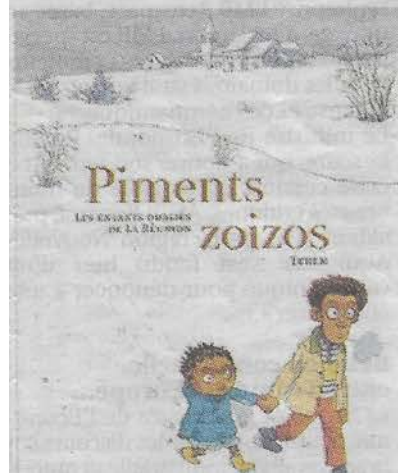
LA RECONNAISSANCE. L'Assemblée nationale adopte un texte, avec le soutien du gouvernement Ayrault, reconnaissant la responsabilité morale de l'État envers les déplacés de la Réunion vers la Métropole. La porte est ouverte vers davantage de transparence, le texte prévoit que la connaissance de cette affaire soit "approfondie et diffusée" et demande à ce que "tout soit mis en œuvre pour permettre aux ex-pupilles de reconstituer leur histoire personnelle".

2016-2018

L'OUVERTURE. Une commission temporaire d'information et de recherche historique sur le sujet est mise en place sous l'égide de la ministre des Outre-Mer George Pau-Langevin. Et présidé par le sociologue Philippe Vitale. Dans le même temps, la secrétaire d'État Ericka Bareigts annonce la mise en place de mesures d'assistance : soutien psychologique, aide administrative, bourse à la mobilité pour revenir sur l'île...

2020

LA BANDE DESSINÉE. La sortie de *Piments Zoizos*, par Téhém aux éditions Steinkis livre une vision inédite du sujet, plus humaine que juridique, plus équilibrée que polémique, en le popularisant et le dédramatisant.



Le texte de 2026 va en effet bien plus loin que celui de 2014 : il prévoit notamment la création d'un espace de mémoire sur le sol creusois, l'institution d'une journée nationale d'hommage chaque 18 février (c'est le 18 février 2014 que l'Assemblée nationale avait reconnu aux enfants le statut de victimes et la responsabilité de l'État), l'inscription du fait historique dans les programmes scolaires, ainsi qu'une indemnisation qui restera à fixer...

La proposition a été portée par Karine Lebon, députée de la 2^e circonscription de l'île, en lien avec la FEDD. Non sans rebondissements. Mesdames Lebon et Périgogne se sont vraiment rencontrées lors d'une séance du Parlement européen à Strasbourg fin 2023... Il a ensuite fallu survivre d'une législature à l'autre puis trouver la bonne fenêtre de tir dans l'agenda saturé du palais Bourbon. Au printemps 2025, la députée Lebon s'était d'ailleurs vue refuser le texte qu'elle avait déposé une première fois, les présidents de groupe n'ayant pas jugé le sujet prioritaire.

Un choc, tant les attentes d'un nouveau chapitre étaient grandes, témoigne, madame Périgogne. Et qui a conduit la FEDD à mettre les bouches doubles tout au long de l'année : 128 victimes ont écrit aux députés des circonscriptions où ils



Des Réunionnais de la Creuse en 2017, lors du premier voyage sur l'île rendu possible avec la bourse à la mobilité votée à l'époque. Il s'agissait d'une première mesure de réparation. ARCHIVE M. TUERAS